|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2020/8 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  11 novembre 2019  Original : français |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses**

**Réunion commune d’experts sur le Règlement annexé   
à l’Accord européen relatif au transport international   
des marchandises dangereuses par voies de navigation   
intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l’ADN)**

**Trente-sixième session**

Genève, 27-31 janvier 2020

Point 5 b) de l’ordre du jour provisoire

**Propositions d’amendements au Règlement annexé à l’ADN :**

**autres propositions**

Proposition pour l’uniformisation du 8.2.1.4 ADN dans les différentes versions linguistiques

Communication de la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR)[[1]](#footnote-2)\*, [[2]](#footnote-3)\*\*

Introduction

1. Lors de sa trente-cinquième session, le Comité de sécurité a invité le Secrétariat de la CCNR à soumettre pour la prochaine réunion une proposition visant à uniformiser la sous-section 8.2.1.4 de l’ADN dans les différentes versions linguistiques.

I. Contexte

2. Lors de la dernière réunion du groupe de travail informel « Formation des experts », la délégation néerlandaise a signalé une disparité entre la version allemande, d’une part, et les versions anglaise et française, d'autre part. (Voir aussi à cet égard le compte rendu de la dernière réunion ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2019/25, phrase 32).

3. Le groupe de travail informel est parvenu à la conclusion que la version allemande était correcte. Celle-ci prévoit un test et deux répétitions, soit trois tests au total. Les versions anglaise et française ne prévoyaient que deux tests au total.

4. Le Secrétariat de la CCNR a examiné les textes et a proposé les modifications suivantes :

« 8.2.1.4

[…]

Le test peut être répété deux fois pendant la durée de la validité de l’attestation. Si le test n’a pas été réussi au bout de deux ~~tentatives~~ répétitions, le cours de recyclage pourrait être suivi à nouveau pendant la durée de la validité de l’attestation. ».

II. Propositions

5. Proposition d’amendement concernant la version française :

8.2.1.4 Dans la dernière phrase remplacer « tentatives » par « répétitions ».

6. Le Secrétariat de la CEE-ONU est invité à soumettre une proposition correspondante pour la version russe.

1. \* Diffusé en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR/ZKR/ADN/WP.15/AC.2/2020/8. [↑](#footnote-ref-2)
2. \*\* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour 2018-2019 (ECE/TRANS/2018/21/Add.1, (9.3)). [↑](#footnote-ref-3)